

## Résolutions sur ou concernant les arbres, en vigueur après la CoP17

AST = Équipe des services administratifs

EST = Soutien à l'exécution

GBMS = Organes directeurs et services de réunion

KMOS = Services de gestion des connaissances et de sensibilisation

LAC = Affaires juridiques et conformité

SST = Équipe de soutien scientifique

<b>résolution</b>	<b>Titre</b>	<b>Équipe focale</b>
4.25 (Rev. CoP14)	Réserves	GBMS
9.24 (Rev. CoP17)	Critères d'amendement des Annexes I et II	SST
9.25 (Rev. CoP17)	Inscription d'espèces à l'Annexe III	GBMS
10.3	Désignation et rôle des autorités scientifiques	SST
10.4 (Rev. CoP14)	Coopération et synergie avec la Convention sur la diversité biologique	GBMS
10.13 (Rev. CoP15)	Application de la Convention aux essences forestières	SST
11.1 (Rev. CoP17)	Constitution des comités	GBMS
11.11 (Rev. CoP17)	Réglementation du commerce des plantes	SST
11.21 (Rev. CoP17)	Utilisation des annotations dans les Annexes I et II	LAC
12.3 (Rev. CoP17)	Permis et certificats	LAC
12.11 (Rev. CoP17)	Nomenclature normalisée	SST
14.4	Coopération entre la CITES et l'OIBT concernant le commerce des bois tropicaux	SST
14.7 (Rev. CoP15)	Gestion des quotas d'exportation établis au plan national	GBMS
16.4	Coopération de la CITES avec d'autres conventions relatives à la biodiversité	GBMS
16.6 (Rev. CoP17)	La CITES et les moyens d'existence	KMOS
16.7 (Rev. CoP17)	Avis de commerce non préjudiciable	SST
16.8 (Rev. CoP17)	Passages transfrontaliers fréquents, à des fins non commerciales, d'instruments de musique	LAC
16.1	Application de la Convention aux taxons produisant du bois d'agar	SST
17.1	Journée mondiale de la vie sauvage	KMOS